



INFORMATIONS RENTRÉE

Tel : 02-51-51-61-31
stjo.ecole@wanadoo.fr
direction@antigny-stjoseph.fr

Site internet :
antigny-stjoseph.fr

2021-2022



A CONSERVER

C'est la rentrée !

Nous sommes heureux de vous retrouver après cette période de congés d'été. Les vacances achevées, nous sommes prêts pour démarrer une nouvelle année scolaire, qui sera certainement marquée également par des aménagements ou adaptations à mettre en place en fonction de la suite des événements.

Toute l'équipe sera disponible pour faire son maximum pour vos enfants.

Bonne rentrée à tous !

C'EST EN SE plantant QUE L'ON PEUT POUSSER



Projet d'année pour toute l'école :

« Les contes et légendes. »

**Voyage scolaire de trois jours
avec nuitées pour toute l'école
sur le projet d'année.**
(plus de précisions à venir)

Merci de lire
attentivement
cette circulaire de
rentrée et de la
conserver toute
l'année.

Merci de nous
retourner les
documents
demandés au plus
tard pour le **lundi**
6 septembre.



Effectifs et Equipe éducative à la rentrée 2021 :

- **PS/MS** : 20 élèves à la rentrée + 9 élèves en cours d'année
→ **Murielle SARIGNAC** en congé maternité jusqu'au 2 octobre et remplacée par **Caroline FORT** du 1^{er} septembre au 2 octobre, accompagnée d'**Isabelle GUENION** (aide maternelle)
- **GS/CP** : 25 élèves
→ **Audrey CABRILLET** et **Justine CORNU** le vendredi (décharge de direction)
- **CE1/CE2** : 13 élèves
→ **Charlène RIVIERE**
- **CM1/CM2** : 20 élèves
→ **Margaux BRENON**
- Entretien des locaux + cantine : **Chloé FOULONNEAU**
- Cantine : **Maria BOIT**

Enseignantes spécialisées (RA) partagées entre toutes les écoles du secteur :
Claire PINEAU et **Pauline DELAUAUD**

Horaires de classe :

Matin : 9h – 12h pour les élèves de PS-MS-GS

9h – 12h15 pour les élèves de CP-CE-CM

Après-midi : 13h15 – 16h30 pour les élèves de PS-MS-GS

13h30 – 16h30 pour les élèves de CP-CE-CM

Les textes officiels demandent aux écoles d'accueillir les élèves à partir de 8h50. Nous autorisons 8h45. **CEPENDANT AUCUN ENFANT NE DOIT RENTRER AVANT 8H45 et avant qu'une enseignante n'autorise l'entrée**, cela pour des questions d'assurance. En dehors de ces heures, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou doivent être inscrits à l'Accueil Périscolaire. **Le matin, à l'arrivée, les enfants passent par les sanitaires pour se laver les mains puis rejoignent leur classe.**

Il est demandé que les enfants qui mangent chez eux ne reviennent qu'à partir de 13h pour les PS-MS-GS et 13h15 pour les élèves à partir du CP. Le soir, la sortie des classes est à 16h30. Si vous prévoyez du retard pour venir chercher votre enfant, veuillez donc avertir **Mme Peggy GELOT**, directrice du service périscolaire (Tél. 09.63.08.37.28).

La ponctualité est indispensable, les retards gênant la mise en route des activités, ceci même dans les classes maternelles. Le cas échéant, vous devrez compléter **un billet de retard** se trouvant dans le carnet et le transmettre à l'enseignante de votre enfant.



Calendrier scolaire année 2021-2022 (zone B)

Ce calendrier est prévisionnel sous réserve de modifications possibles en fonction des directives ministérielles.

Les vacances débutent après la classe, le soir des jours indiqués et la classe reprend le matin des jours indiqués.

| | |
|---------------------------------|---|
| Rentrée des élèves | Jeudi 2 septembre |
| Vacances de la Toussaint | Du vendredi 22 octobre (après la classe) au lundi 8 novembre |
| Vacances de Noël | Du vendredi 17 décembre au lundi 3 janvier |
| Vacances de février | Du vendredi 4 février au lundi 21 février |
| Vacances de printemps | Du vendredi 8 avril au lundi 25 avril |
| Fériés | jeudi 26 mai et vendredi 27 mai : Ascension lundi 8 juin : Pentecôte |
| Vacances d'été | Mardi 5 juillet |

Rencontres avec l'enseignante :

Il est important qu'enseignants et parents puissent se rencontrer pour évoquer la scolarité des enfants. Des réunions sont prévues en début d'année par classe pour permettre aux parents de comprendre la spécificité de chaque classe et de répondre à certaines questions. **Toutes ces réunions débutent à 19h30 et se terminent vers 21h. Le port du masque sera obligatoire et seul un parent par enfant. Les enfants ne sont pas conviés.**

En dehors de ces réunions, n'hésitez pas à **prendre rendez-vous** avec l'enseignante de votre enfant pour une rencontre **après la classe**.

| Classe de | Date |
|-------------------|--------------------|
| Murielle Sarignac | Jeudi 23 septembre |
| Audrey Cabrillet | Jeudi 16 septembre |
| Charlène Rivière | Mardi 21 septembre |
| Margaux Brenon | Mardi 14 septembre |

Absence des enfants :

Les élèves possèdent un carnet de liaison pour faciliter la communication entre l'école et la famille. Nous vous rappelons que **les absences, retards, rendez-vous extérieurs... sont à noter dans ce cahier. Toutes les absences pour vacances sur temps scolaire ou absences non motivées devront nous être signalées par un écrit de votre part et seront transmises à Madame Boudeau Inspectrice de L'Education Nationale qui prendra les mesures nécessaires.**

Lorsque votre enfant est malade, a de la fièvre, il est préférable qu'il reste « au chaud » pour guérir plus vite et prévenir une rechute. **L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments.** S'il prend un traitement, c'est vous qui venez lui donner à midi.

Les enfants font leur rentrée, les poux aussi, pensez-y !

Rétributions et cantine

Voici les montants des rétributions arrêtés en réunion de bureau de l'OGEC pour la présente année scolaire :

PS-GS : 29 € / mois

CP au CM2 : 30 € / mois.

Ces rétributions servent aux frais de l'école : électricité, chauffage, entretien des locaux, rémunération du personnel...

Vous recevrez aussi courant septembre une facture détaillée par classe pour les **fournitures de rentrée.**

Le prix des repas pour l'année 2021-2022 sont les suivants.

Pensionnaire occasionnel : 3,60 €

Pensionnaire régulier : 3,45 €

Protocole sanitaire Covid-19 à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 :

| | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 | NIVEAU 4 |
|---|--|--|---|---|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeHybridation au lycée selon le contexte local | <ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireHybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jaugé à 50 %Hybridation au lycée avec jaugé à 50 % |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)Limitation des regroupements importantsDésinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)Limitation du brassage par niveau obligatoireDésinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas | <ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none">Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) | <ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive | <ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation | <ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres |
| Protocole de contact-tracing | <ul style="list-style-type: none">Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distanceCollèges et lycées :<ul style="list-style-type: none">les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distanceles élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel | | | |

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Assurances scolaires

Votre enfant doit être couvert en assurances "RESPONSABILITE CIVILE" et "GARANTIE INDIVIDUELLE" pour toutes les activités scolaires (classe de découverte, journées sportives, piscine, etc...). **Si vous possédez déjà ces garanties, vous nous adressez une attestation de votre assureur.**

Nous vous proposons un formulaire pour vous couvrir auprès du **GROUPAMA** où il vous faudra **choisir au moins la formule "Minimale"** qui vous couvrira pour toutes les activités scolaires organisées à ou **en-dehors de l'école. N'hésitez pas à nous demander le formulaire si vous le souhaitez.**

Vous avez rempli en juin la fiche de renseignements pour votre enfant en indiquant vos choix concernant l'assurance. Nous avons donc déjà certaines assurances. Pour ceux qui ont coché « posséder une assurance personnelle » et qui ne l'auraient pas encore fournie, merci de nous la transmettre au plus vite.

Documents à faire parvenir à l'école pour le **lundi 6 septembre**

- Assurance scolaire (pour ceux qui ne l'auraient pas encore rendue)
- Document adhésion APEL (l'adhésion de 21€/an/famille permettra une prise en charge par l'APEL de 50% du coût des voyages scolaires / sans adhésion, l'APEL ne prendra que 10% du coût du voyage.)
- Le règlement de 20€ pour la catéchèse (compléter les 2 feuilles d'inscription) ou le règlement de 20€ la culture chrétienne (à l'ordre de l'OGEC.
- Un RIB pour nous permettre de préparer un mandat SEPA pour le prélèvement automatique pour les nouveaux élèves et si changement bancaire (pour simplifier le travail du trésorier bénévole !)



Sécurité

Comme l'année dernière, quelques consignes de sécurité à l'abord de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les **passages piétons** pour traverser.
- Ils **descendent de leur vélo quand ils franchissent la grille de l'école** et non pas à la moitié de la cour.

Le port du casque et le gilet jaune sont obligatoires ! Tout enfant qui vient et qui repart de l'école en vélo se doit de porter un casque. Nous n'autoriserons pas les enfants à quitter l'école en vélo s'ils ne sont pas porteurs du casque. Ils devront alors repartir à pied et laisser leur vélo à l'école.

La circulation ne s'effectue que dans un sens à l'entrée et la sortie de l'école.

Les parents des élèves de PS-MS sont autorisés à venir conduire leur enfant en classe. Concernant la sortie, **les parents de toutes les classes** devront attendre au portail en dehors de l'école, l'enseignante viendra leur ouvrir. La sortie s'effectuera sur la cour.

Tout objet de valeur ou jeu emporté à l'école est fortement déconseillé. **Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**



Divers

L'OGEC et l'APEL sont en attente de parents prêts à s'investir pour l'école. N'hésitez pas à contacter Ludovic CARTRON (président OGEC) ou Myriam BOUTET et Céline FROMAGET (présidentes APEL) si vous êtes intéressés.

Adresse du site de l'école : <http://antigny-stjoseph.fr>

Essayez de prendre l'habitude de le consulter régulièrement. Nous allons, de notre côté, tenter de l'alimenter et le mettre à jour fréquemment.

Pour éviter une utilisation excessive de papier et dans le respect de notre environnement, nous communiquerons davantage et le plus possible par mail. Toutes les informations seront aussi disponibles sur le site internet de l'école. Merci pour votre compréhension.

Dates des fêtes de l'année scolaire 2021-2022

Prévisionnel – en attente de la situation sanitaire -

Ecole St Joseph – ANTIGNY

- Collecte de vêtements/papiers : 18 septembre 2021
- La MCV des écoliers (Marche, Course à pied, VTT) : 10 octobre 2021
- Photos de classe : 22 octobre 2021
- Opération Jus de pomme : 30 octobre 2021
- Assemblée Générale de l'école : 12 novembre 2021 (à confirmer)
- Fête de l'école / Arbre de Noël : 12 décembre 2021 (à confirmer)
- Portes ouvertes de l'école : à définir
- Voyage scolaire sur trois jours pour toutes les classes : à définir
- Opération pizzas : à définir
- Portage des repas : à définir
- Benne à papier : à définir
- Vente étiquettes : à définir

En espérant que toutes ces précisions vous soient utiles, l'équipe éducative et moi-même vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Le chef d'établissement, Mme Cabrillet
Et toute l'équipe éducative



BONNE RENTREE A TOUS